

Tableau 30

Traitement des eaux prélevées dans les centrales thermiques d'énergie électrique, selon le type de traitement et la région, 2009

	Dégrillage	Filtration	Chloration et désinfection	Contrôle de la corrosion et de la formation de limon	Contrôle de l'alcalinité	Contrôle de la dureté	Coagulation et floculation	Autres traitements
millions de mètres cubes								
Région								
Atlantique ¹	x	5,0 ^E	3,8 ^E	x	1,1 ^E	x	x	1,7 ^D
Québec	x	x	x	F	0,4 ^E	0,4 ^E	x	F
Ontario	x	201,5 ^C	919,9 ^A	x	9,4 ^B	x	x	188,9 ^B
Prairies ²	1 262,0 ^A	5,5 ^D	15,2 ^E	7,4 ^E	x	6,8 ^D	2,7 ^D	10,8 ^E
Colombie-Britannique et les territoires ³	x	x	x	x	1,8 ^A	0,6 ^A	x	x
Canada	25 211,0^A	213,0^C	995,4^A	109,8^C	x	167,3^D	160,8^D	202,7^B

1. Provinces de l'Atlantique comprend : Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

2. Provinces des Prairies comprend : le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta.

3. Colombie-Britannique et les territoires comprend : la Colombie-Britannique, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Note(s) : Centrales thermiques d'énergie électrique se définit par la production d'électricité à partir de combustibles fossiles (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord, code 221112) et la production d'électricité d'origine nucléaire (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord, code 221113). Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source(s) : Statistique Canada, tableau CANSIM 153-0084.